acteurs

LE MAGAZINE DE TOUS LES MÉTIERS D'ALTER

alter
anjou loire territoire

INFORMER | PROMOUVOIR | CONNAÎTRE

EDITO

« Les enjeux environnementaux symbolisés aujourd'hui par le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) sont devenus majeurs surtout lorsque l'on s'empare d'une matière complexe comme l'aménagement du territoire. En tant qu'aménageur des territoires de l'Anjou nous avons toujours pris soin de ne pas subir ces changements de paradigme en anticipant et en nous appuyant sur une veille quotidienne, sur nos forces internes mais également sur des programmes de formation professionnelle.

Au sein de l'agglomération angevine de nouveaux projets prennent acte de ce tournant et formalisent cette nouvelle ambition : Faubourg actif à Saint-Serge, le secteur Fours à chaux, l'ancienne usine Thomson ou encore le site Atos. Ces projets sont autant d'exemples de revitalisation de près de 150 ha de friches. La collectivité va les rendre aux Angevins pour les loger, accompagner la création de leurs futurs emplois et leur permettre de profiter d'espaces désimperméabilisés pour de nouveaux loisirs.

La période estivale caniculaire que nous venons de traverser a été émaillée par de nombreux incendies qui ont frappé de manière inédite notre département. Ces épisodes nous confortent dans ces nouvelles orientations. Les collectivités savent qu'elles peuvent s'appuyer sur nos métiers afin de les accompagner vers cette inéluctable adaptation au réchauffement climatique. »

Michel BALLARINI, Directeur général d'Alter

Le tramway, une voie pour la transition écologique - p.2

Habitat, les centralités revitalisées en Saumurois - p.5

SOMMAIRE

2 ▶ Focus : Le tramway, une voie pour la transition écologique

3 ▶ Nos nouveaux projets

4 ▶ Point juridique : L'évaluation environnementale des projets

5 ▶ Point d'avancement : Habitat, les centralités revitalisées en Saumurois

6 ▶ Nos consultations à venir

7 ▶ Nos savoir-faire : Le bio-GNV et la mobilité durable

8 ▶ Zoom sur les déplacements et le stationnement

N°6
OCTOBRE 2022

FOCUS

Le tramway, une voie pour la transition écologique

Le tramway est un mode de déplacement durable. Les aménagements des deux nouvelles lignes du tramway à Angers ont aussi été l'occasion de transformer la ville et favoriser la biodiversité.

Les gros travaux de construction des lignes B et C du tramway d'Angers seront terminés à la fin de l'année et les bienfaits des aménagements sur le cadre de vie commenceront à se percevoir.
La plateforme des deux nouvelles lignes est engazonnée et arborée à 80 %. La quantité de béton a donc été diminué au profit de la terre et le sol est devenu perméable, ce qui permet une meilleure absorption de la chaleur et le développement de la biodiversité.

Un arrosage adapté

Un soin particulier a été apporté à l'arrosage des parties enherbées. Les techniques utilisées aujourd'hui permettent de réduire les apports en eau, de l'ordre de 50 à 60 % par rapport à l'arrosage mis en place il y a dix ans.

Par ailleurs, une expérimentation est en cours rue Lakanal, du côté du terminus de Belle-Beille. Il s'agit d'une technique de subirrigation, également testée à Paris sur les extensions de tramway. Concrètement, les arroseurs extérieurs traditionnels sont remplacés par un goutte-à-goutte intégré à une toile enterrée à 10 cm sous le gazon.

EN CHIFFRES

220 personnes peuvent voyager dans un tramway, ce qui permet de limiter le nombre de voitures individuelles en circulation.

80 essences d'arbres différentes, dont les plants sont issus de pépinières de Maine-et-Loire et de Loire-Atlantique.

67 000 Le nombre d'arbustes, vivaces et graminées présents aux abords des nouvelles lignes qui sont autant de relais pour la biodiversité.

75 500 m² L'ensemble de la surface perméable sur les aménagements du tramway :
48 000 m² liés à la plateforme (quatre fois la superficie de la place du Ralliement) et
27 000 m² d'espaces plantés.

Avec la construction des nouvelles lignes, 9,6 km de voies cyclables ont été aménagées.

Une variété de plantations

Début 2023, près de 1 200 arbres auront été plantés. Quand tous les aménagements seront terminés, plus de 1 700 arbres jalonneront les deux nouvelles lignes. Et il ne faut pas oublier les arbustes, vivaces et graminées. Les arbres ont été choisis en fonction du gabarit des rues pour pouvoir se développer selon leur nature et sans taille excessive.
L'ensemble des aménagements du tramway rendent la ville plus verte. Par exemple, la nouvelle place Maurice-de-Farcy a été conçue comme un mail reliant le parc Balzac au parc Saint-Nicolas, à proximité de la station de tramway. Près de 140 arbres ont été plantés en plus de ceux qui ont été conservés. Ces aménagements font le lien entre deux espaces naturels existants, ce qui contribue, là aussi, au développement de la biodiversité.

Des changements dans les déplacements

A l'ouverture des nouvelles lignes, à l'été 2023, on estime à 72 000 le nombre de voyages qui sera effectué chaque jour sur le réseau de tramway (34 000 aujourd'hui). Et il est démontré que le développement des transports en commun favorise, en parallèle ou en complément, les déplacements à pied ou à vélo.

La végétalisation des abords du tramway permet le développement de la biodiversité.

Contact :
Nathalie Amelot
n.amelot@anjouloireterritoire.fr

alter
anjou loire territoire

Les nouveaux projets

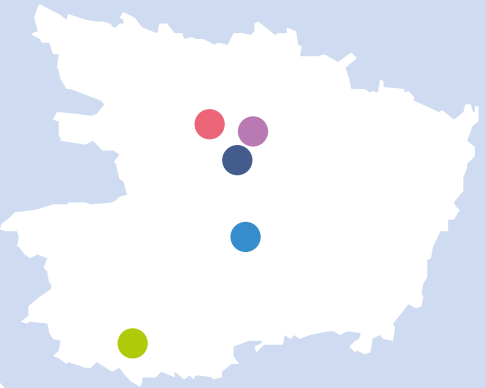

ANGERS LAC DE MAINE

Couvrant une superficie d'environ 200 hectares, le parc de loisirs du Lac de Maine a été créé au début des années 1970. Son emplacement, ses nombreux équipements en font un lieu plébiscité par les habitants de l'agglomération angevine. Cet ensemble nécessite néanmoins d'être requalifié. Un programme d'intervention a été acté et sera mis en œuvre.

PLESSIS-MACÉ CENTRE-BOURG

En 2016, le Plessis-Macé engageait une réflexion sur la restructuration urbaine de son cœur de ville afin notamment d'y développer une nouvelle offre de logements et requalifier ses espaces. Elle choisissait alors Alter public pour mener les études pré-opérationnelles. Terminées, celle-ci ont permis de concevoir un schéma d'aménagement. Alter public s'est vu confier l'aménagement de cette nouvelle ZAC (Zone d'aménagement concerté).

BELLEVIGNE-EN-LAYON FRICHE INDUSTRIELLE SCPA

À l'image de nombreuses collectivités de Maine-et-Loire, la commune déléguée de Champ-sur-Layon a sur son territoire une friche industrielle en cœur de ville. L'ex-site SCPA occupe une partie du périmètre voué à être requalifié. La commune a mandaté Alter public afin d'étudier ce dossier. L'idée : y faire construire 32 nouveaux logements tout en requalifiant l'entrée de bourg.

AGGLOMÉRATION DU CHOLET EXTENSION DU DOMAINE UNIVERSITAIRE

Afin de pouvoir accueillir étudiants, enseignants, personnels administratifs et techniques dans des conditions optimales et attractives, l'université de Cholet a fait part de son souhait de construire un nouveau bâtiment à l'Agglomération du Choletais. Cette dernière a confié le mandat à Alter public. L'emprise du futur bâtiment se fera sur un parking afin de ne pas construire sur des terres naturelles.

ÉCOUFLANT CŒUR DE VIE

La commune d'Écouflant a engagé dès 2005, le renouvellement urbain de son centre-bourg. Des aménagements ont déjà été réalisés dont notamment la place de la mairie et l'îlot Bellebranche. Trois nouvelles emprises ont été identifiées avec notamment la réalisation d'une nouvelle école élémentaire.

alter anjou loire territoire

POINT JURIDIQUE

L'évaluation environnementale des projets

La nécessité de prendre en compte l'environnement dans la mise en œuvre des projets (en imposant la réalisation d'une étude d'impact, notamment) a été inscrite dans la loi dès 1976. Depuis mars 2022, tous les projets sont susceptibles d'être soumis à évaluation environnementale.

L'évaluation environnementale des projets est une démarche visant à intégrer l'environnement dès le début et tout au long du processus d'élaboration et de décision d'un projet (opérations d'aménagement, travaux, constructions…).

Ce processus, défini à l'article L.122-1 du code de l'environnement, est composé de :

- la réalisation d'une étude d'impact
- la consultation de l'Autorité Environnementale, qui rend un avis
- la consultation du public (enquête publique ou participation du public par voie électronique)
- l'examen de l'ensemble de ces informations par les personnes publiques et l'autorité autorisant le projet.

L'environnement doit y être appréhendé dans sa globalité : population, santé humaine, biodiversité, terres, sol, eau, air et climat, biens matériels, patrimoine culturel et paysage, ainsi que les interactions entre ces éléments.
L'évaluation environnementale doit être proportionnée :

- à la sensibilité environnementale de la zone susceptible d'être affectée,
- à l'importance et à la nature des travaux, ouvrages et à leurs incidences prévisibles, notamment au regard des effets cumulés avec d'autres projets.

Concernant les effets sur l'environnement, le principe consiste à les éviter, les réduire ou les compenser.
Les décisions autorisant les projets doivent donc être justifiées si des risques ont été identifiés.

Systématique et cas par cas

Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagement peuvent être soumis de façon systématique à l'évaluation environnementale ou après examen au cas par cas.
Pour l'examen au cas par cas, l'autorité environnementale dispose d'un délai de 35 jours à compter de la réception du formulaire complet pour informer, par décision motivée, le porteur de projet de la nécessité ou non de réaliser une évaluation environnementale.

La liste des projets soumis de façon systématique à l'évaluation environnementale ou après examen au cas par cas est fournie par le tableau annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement qui comporte 48 rubriques.

Un nouvel article depuis mars 2022

Désormais, tous les projets sont susceptibles d'être soumis à évaluation environnementale après examen au cas par cas.
Le décret du 25 mars 2022 introduit un nouvel article (R.122-2-1) dans le code de l'environnement.
Ce texte met en place un dispositif d'évaluation environnementale des projets susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement et la santé humaine quand bien même le projet se situerait en deçà des seuils prévus à l'annexe de l'article R. 122-2.
Le porteur du projet devra donc désormais toujours s'interroger préalablement sur l'éventuelle incidence de son projet sur l'environnement.

Extrait du tableau annexé à l'article R.122-2

Catégories de projets / rubriques	PROJETS soumis à évaluation environnementale	PROJETS soumis à examen au cas par cas
Extrait de la rubrique 39 Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est supérieur ou égal à 10 ha ;	/
Rubrique 44. Equipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.	/	Pistes permanentes de courses, d'essais et de loisirs pour véhicules motorisés. Parcs d'attractions à thème et attractions fixes. Terrains de golf et aménagements associés d'une superficie supérieure à 4 hectares. Autres équipements sportifs, culturels ou de loisirs et aménagements associés.

À NOTER

La démarche d'évaluation environnementale concerne également l'élaboration et la modification des plans et programmes (SCOT, PLU…)

La liste des plans et programmes devant faire l'objet d'une évaluation environnementale, est énumérée à l'article R.122-17 du code de l'environnement.

Le parcours de la Loire à vélo troglo est en dessous des seuils du tableau de l'annexe de l'article R.122-2. Pour autant, sa typologie en fait un projet susceptible d'être soumis à évaluation environnementale.

alter
anjou loire territoire

POINT D'AVANCEMENT D'UNE OPERATION

Habitat : les centralités revitalisées en Saumurois

La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire accompagne les communes dans leurs démarches de revitalisation des centres-villes et centres-bourgs. Elle s'est ainsi engagée dans une politique forte en faveur de la rénovation de l'habitat.

Trois Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ont été initiées depuis juillet 2020 à Montreuil-Bellay, Vivy et Fontevraud-l'Abbaye, puis, en juillet 2021 à Allonnes, Longué-Jumelles et Saumur.

Il s'agit de programmes incitatifs, comprenant un accompagnement gratuit et des aides financières, pour encourager les propriétaires privés à réaliser des travaux dans leur logement. L'objectif est de rénover plus de 500 logements en 5 ans, avec à la clé près de 8 millions d'euros de subventions, ce qui représente près de 25 millions d'euros de travaux de rénovation.

Comment ça marche ?

Pour aider les ménages à faire les bons choix de travaux et franchir le pas, un accompagnement sur le plan technique, administratif et financier est délivré gratuitement. Cette mission a été confiée à Alter. Elle comprend la visite des logements, la présentation d'un programme de travaux, le suivi dans l'obtention des devis, l'élaboration d'un plan de financement et le montage des dossiers de demande de subventions.

Les aides

Les aides publiques peuvent couvrir jusqu'à 80 % du coût des travaux. Elles sont accordées aux propriétaires occupants, bailleurs et copropriétaires privés souhaitant réaliser des travaux d'amélioration, sous conditions d'éligibilité. Il peut s'agir d'une rénovation globale, de travaux d'amélioration énergétique, d'adapter le logement dans le cadre d'une perte d'autonomie, de réhabiliter un logement vacant, de rénover une façade. Les fonds proviennent de l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH), du Conseil départemental de Maine-et-Loire, de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire des communes et de la Région Pays de la Loire.

Contact :
Aurélie Jouenne
a.jouenne@anjouloireterritoire.fr

UN FESTIVAL POUR INFORMER

Le festival Rénov'Plus, un événement grand public, ludique et convivial était organisé le 7 mai 2022 pour valoriser le bien-être chez soi, informer et échanger sur la rénovation performante et l'amélioration de la qualité de vie. Chaque commune concernée a accueilli des animations en matinée, puis le théâtre le Dôme réunissait tous les acteurs l'après-midi.

Découvrez l'événement :
www.youtube.com/watch?v=MQ6dKi0mxX4

alter
anjou loire territoire

AGENDA

2eme trimestre 2022 : prévisionnel des consultations

Important, cette liste des consultations à venir est non exhaustive et susceptible d'évoluer. Tous nos DCE (dossiers de consultations des entreprises) sont systématiquement publiés sur achatpublic.com. Les candidatures et les offres sont à remettre via le même site.

OCTOBRE

Secteur Jeanne-Jugan / Angers
Accord-cadre de géomètre

Secteur Jeanne-Jugan / Angers
Accord cadre de maitrise d'œuvre urbaniste, infrastructure et paysage

Salle Lino-Ventura / Avrillé
Travaux de déconstruction

ZAC des Hauts du Couzé / Beaucouzé
Travaux jardins potagers : 2 lots VRD et Espaces verts

ZAC Faubourg actif / Angers
Travaux d'aménagement d'une parcelle et d'une voirie

La Jubarderie / Ingrandes
Travaux de VRD tranche 2

ZA Actipôle Loire / Sèvremoine
Travaux de viabilisation VRD, réseaux souples et espaces verts

ZA Val de Moine 4 / Sèvremoine
Travaux de viabilisation – VRD, réseaux souples et espaces verts

ZA 3 Routes Ouest 2 / Chemillé
Travaux de viabilisation VRD, réseaux souples et espaces verts

ZAC Quai Saint-Serge / Angers
Maitrise d'œuvre démolition désamiantage et dépollution

NOVEMBRE

Secteur de la Moinerie / Saint-Martin-du-Fouilloux
Travaux de VRD et espaces verts

Réseau de chaleur Rives droites / Angers
Marché exploitation

Serre Val de Loire / Longué-Jumelles
Travaux de construction

Projet ATOS / Angers
Travaux de déconstructions et désamiantage

ZAC du Verdelet / Lezigné
Travaux de VRD / AEP

Réseaux de chaleur urbains de la Roseraie / Angers
VRD et tuyauterie

ZAC Quai Saint-Serge / Angers
Facility manager

ZAC Faubourg actif / Angers
Travaux de VRD, réseaux souples et espaces verts – Pisani- Vaucanson

Quartier Monplaisir / Angers
Travaux et location de modulaires pour des commerces provisoires

ZA les Perrières /La Membrolle-sur-Longuenée
MOE urbaniste, infrastructure et paysages

ORU Verneau / Angers
Travaux de VRD et réseaux souples rue du Général-Lizé

Secteur gare/ Segré
Travaux de mobiliers et espaces verts

Secteur SAITS – Vern-d'Anjou
AMO dépollution sites et sols pollués et marché de MOE démolition

ZID pays segréen
MOE urbaniste, infrastructure et réseaux et MOE paysages

DÉCEMBRE

Alter Énergies
AMO solaire aéroport de Marcé

Cours Pivert / Segré
Travaux de VRD tranche 2

ZA Bernay 2 / Sainte-Gemmes-sur-Loire
Travaux de VRD et espaces verts

ZAC Plateau de la Mayenne / Angers
Travaux de finitions lycée des Buissonnet – VRD et réseaux souples

ZAC des Fougères / Saint-Georges-sur-Loire
Travaux d'aménagements d'une zone naturelle

Secteur Jeanne-Jugan / Angers
Accord-cadre de missions géotechniques et dépollution des sols

JANVIER

ZAC Quai Saint-Serge / Angers
Travaux de démolition et dépollution ENEDIS

Secteur Jeanne-Jugan / Angers
Maitrise d'œuvre dépollution

Extension du réseau de chaleur de Belle-Beille / Angers
Travaux sous-station

Réseau de chaleur urbain de Monplaisir / Angers
Lot sous-station

Secteur Jeanne-Jugan / Angers
Maitrise d'œuvre dépollution

CONSEIL

Pour ne pas manquer d'opportunités, nous vous conseillons de créer vos alertes emails gratuitement sur le site **www.achatpublic.com** !

alter
anjou loire territoire

Le bio-GNV et la mobilité durable

Alter Énergies est un acteur expérimenté pour mener de A à Z des projets de production d'énergies renouvelables. Notre structure développe, finance et exploite déjà des parcs éoliens et des centrales photovoltaïques. Alter Énergies participe également au portage de projets de méthanisation agricole et, avec les stations bio-GNV, se lance dans la distribution d'énergie.

L'enjeu avec le Gaz naturel pour véhicule (GNV) est de développer un réseau de stations pour inciter les professionnels, voire les particuliers, à s'orienter vers une mobilité plus durable.
Le Sieml (Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire) initie le déploiement de stations d'avitaillement GNV à l'échelle du département de Maine-et-Loire. La région Pays de la Loire, dans sa feuille de route sur la transition énergétique, prévoit, à l'horizon 2025, l'implantation d'une cinquantaine de stations publiques, dont 9 dans le département.

La station GNV de Lasse

Alter Énergies accompagne ce développement en tant que maitre d'ouvrage de stations, mais aussi futur exploitant.

Des projets partenariaux

Alter Énergies a fait le choix de s'approvisionner uniquement de biogaz, et donc de ne commercialiser que du BioGNV, dont l'impact sur l'environnement est très réduit (voir ci-contre).
La première station GNV dans laquelle Alter est actionanire a ouvert à Lasse cette année. Cette station est le fruit d'une collaboration entre différents acteurs du territoire. La société Baugeois-Vallée Énergies Renouvelables (BVER) a été constituée en février 2021 pour porter ce projet autour de la communauté de communes Baugeois-Vallée, du SIEML, du SIVERT (Syndicat intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets), du bureau d'études Incub'éthic et des porteurs de projets de l'unité de méthanisation Noyant Bio Énergies. Alter Énergies y est actionnaire à hauteur de 26 % du capital.
Elle porte aussi un deuxième projet de station située à Saint-Léger-de-Linières dont l'ouverture est prévue pour 2023 et ce en cohérence avec les 3 projets de méthanisation agricole qu'elle accompagne en Maine-et-Loire.

Des stations à l'étude

Le SIEML réalise des études de potentiels auprès des professionnels afin de définir des emplacements stratégiques pour de prochaines stations, en vue d'établir un maillage efficace pour les utilisateurs. Plusieurs zones sont ciblées pour compléter le réseau existant, notamment le Segréen et le Douessin.
En lien avec Mauges Énergie, Alter Énergies fait aussi partie des acteurs des projets de La Pommeraye, Chemillé et Saint-Germain-sur-Moine.
En s'engageant dans cette voie, Alter élargit la palette de ses métiers et passe de producteur d'énergie à distributeur. Avec ces stations, notre société exploite des équipements de haut niveau de qualité et devient fournisseur de service dans le secteur de la mobilité durable. Une nouveauté qui fait sens avec le reste de ses activités.

Carte de l'ensemble des stations GNV/ bioGNV du territoire

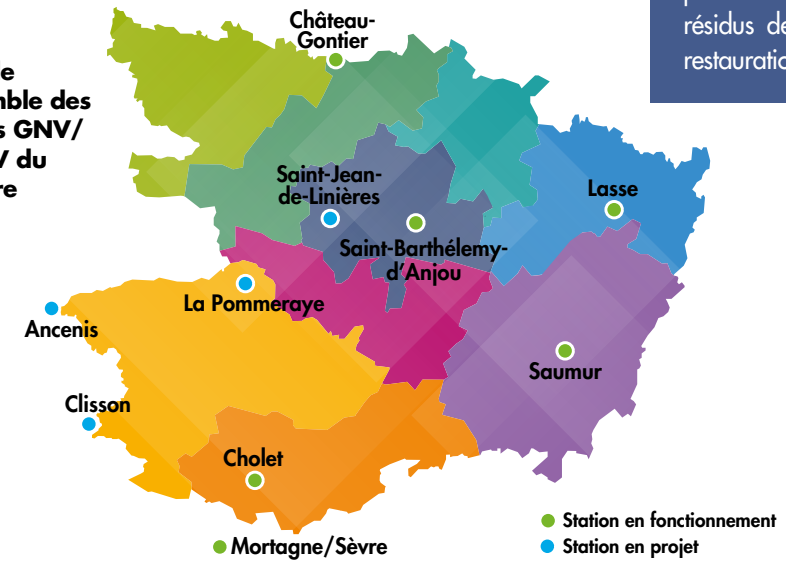

GNV, GNC, BIO-GNV : QU'EST-CE QUE C'EST ?

GNV, GNC, bio-GNV : qu'est-ce que c'est ?
Le Gaz naturel véhicule (GNV) peut être utilisé dans les motorisations actuelles des véhicules moyennant quelques modifications lors de la construction ou en retrofit (réservoirs et injection spécifiques).
Carburant alternatif au pétrole, le bioGNV permet une réduction des émissions de CO2 de l'ordre de 80% en comparaison au gazole, ainsi qu'une importante réduction des émissions de particules fines et NOX.
Le GNV se décline en Gaz naturel liquéfié (GNL) et en Gaz naturel comprimé (GNC). Ce dernier issu du réseau de gaz permet de valoriser le biogaz produit par les unités de méthanisation, notamment.
Le biogaz est obtenu par la méthanisation de déchets organiques divers et parfois combinés : ordures ménagères, boues de stations d'épuration, produits agricoles et tontes des espaces verts, résidus de l'industrie agroalimentaire ou de la restauration collective, etc.

Contact :
Eric Maïsseu
e.maisseu@anjouloireterritoire.fr

Zoom sur les déplacements et le stationnement

Alter Services est l'outil au service de la gestion des déplacements et des mobilités sur Angers et l'Agglomération angevine. La SPL (Société publique locale) gère l'exploitation du stationnement payant en voirie pour la ville et les parcs en enclos et en ouvrages pour le compte de l'Agglomération.

Le stationnement

Aujourd'hui, 40 personnes gèrent :

- Les 17 parkings en ouvrage (exemples : parkings Saint-Laud et parking du Ralliement) et à enclos (comme le parking Mitterrand ou Leclerc) à Angers ce qui représente 5 650 places de stationnements,
- Les 7 parcs à vélo disponibles dans certains parkings,
- Le stationnement sur voirie,
- L'accès au plateau piétonnier du centre-ville,
- La surveillance vidéo de la voie des berges sous l'esplanade Cœur de Maine.

La GTC (Gestion technique centralisée) répond aux demandes 24h/24 7j/7. Gravite autour les services indispensables au bon fonctionnement comme la maintenance et l'entretien, la boutique qui accueille les usagers, l'accueil aux parkings du Ralliement et du Mail.
L'actu, côté stationnement, se passe du côté des deux roues. La Ruche à vélos, lauréat 2019 du budget participatif angevin, sera gérée par Alter Services à compter du 1er novembre, après une période de test d'un an. Cette solution permet un stationnement automatisé et 100 % sécurisé pour une vingtaine de vélos. Une application permettra également de réserver une place vélo aux parkings Marengo et Saint-Laud 1.

Alter Services s'occupe du stationnement des voitures mais aussi des vélos

La mobilité

Alter Services, sous la marque Citiz propose un service d'autopartage en boucle, en libre-service, avec station et sur réservation.
Le Conseil communautaire d'Angers Loire Métropole a délibéré et la compétence de Citiz Angers est passé de la ville à l'agglomération au 1er juillet 2021. Concrètement, ce changement permet à Citiz de s'implanter en première couronne d'Angers.
La Ville des Ponts-de-Cé vient de mettre en place sa station Citiz en libre-service et accessible pour la collectivité. Ce dispositif est déjà en marche avec la Tour TIP dans les Hauts-de-Saint-Aubin ou encore Odalys sur le quartier Cours Saint-Laud.

Les modes de déplacement évoluent et permettent à Citiz Angers de se développer sans cesse :

- Au lancement en 2011, la flotte de véhicules était de 11 pour 6 stations.
- Aujourd'hui, il y a 26 voitures pour 15 stations.
- Le dispositif intègre un véhicule équipé pour le transport de personne à mobilité réduite (PMR) et lancé l'expérimentation des vélos cargos partagés.
- À l'horizon 2027, l'objectif est fixé à 41 voitures dont une douzaine de véhicules full hybride pour 22 stations sur la ville d'Angers et son agglomération.

La 15e station Citiz a été ouverte mi-septembre aux Ponts-de-Cé.

Contact :
Laurent Fouillet
l.fouillet@anjouloireterritoire.fr

www.anjouloireterritoire.fr
ACTEURS - N°6 - Octobre 2022
Rédaction : service communication
Diffusion : numérique et tirage à 400 exemplaires
Mise en page : atmosphère WWW.ATMOSPHERE-COMMUNICATION.FR